



Affaire suivie par : Maxime Seguin
Téléphone : 04 95 51 52 02
Courriel : maxime.seguin@culture.gouv.fr
Références : SRA/2021/152

Ajaccio, le 12 mars 2021

Le conservateur régional de l'archéologie

Villa San Lazaro
1 chemin de la Pietrina
CS 10003
20704 AJACCIO Cedex 9

à

Direction départementale des territoires et
de la mer de Corse-du-Sud
terre plein de la gare
20302 AJACCIO Cedex 9

Téléphone : 04 95 51 52 15
Télécopie : 04 95 21 20 69

www.corse.culture.gouv.fr

À l'attention de :

Madame Chantal HOUBAERT-LECCIA

Objet : avis sur un dossier d'aménagement

Références : PC 02A 247 20 D0071 Réalisation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Capu di padula à Porto-Vecchio

PJ : copie du courrier de consultation

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 mars 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Cependant, je vous informe que des découvertes archéologiques fortuites sont toujours envisageables pendant les travaux. Conformément à la réglementation en vigueur (Code du patrimoine, articles L531-14 à L531-16) il appartiendrait alors au maître d'ouvrage ou à son représentant de les signaler au Service régional de l'archéologie afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires à la protection des vestiges.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Laurent SEVEGNES

Conservateur régional de l'archéologie
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse